

L'AMMC contribue au fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc

Rabat, le 18 septembre 2023

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux rejoint l'élan de solidarité insufflé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, et contribue à hauteur de 10 millions de dirhams au fonds spécial numéro 126 pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc.

Une contribution à laquelle viennent s'ajouter les dons individuels du personnel de l'AMMC.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

<http://www.ammc.ma>

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: dania.bouhlal@ammc.ma

Tél: 07 07 29 19 31